

## Sur les rails de la stabilisation dans l'emploi après dix ans de vie active

Le Céreq a suivi pendant dix ans l'évolution de la situation professionnelle des jeunes sortis du système éducatif en 1998. Cette génération s'est insérée rapidement, a connu de nombreux changements professionnels durant les trois premières années de vie active, puis s'est stabilisée. Cependant, des inégalités dues au diplôme persistent encore, ce dernier restant le principal facteur de protection contre le chômage.

emploi  
diplôme  
insertion  
formation  
travail  
carrière  
chômage  
génération

Isabelle **Recotillet**  
Pascale **Rouaud**  
Florence **Ryk**  
(Céreq)

**D**ans un contexte macroéconomique favorable de 1998 à mi-2001, les jeunes sortis du système éducatif en 1998 se sont bien insérés. Dix ans après, près de 89 % d'entre eux sont en emploi et leur situation est stable : la grande majorité ont des contrats à durée indéterminée, et en moyenne, ils sont chez le même employeur depuis cinq ans et demi. Leur taux de chômage a baissé régulièrement jusqu'en 2008, leur sentiment de satisfaction s'améliore mais leur inquiétude s'accroît alors que la conjoncture se dégrade. Ces indicateurs généraux nuancent ainsi nombre d'idées reçues sur l'emploi et le chômage des jeunes.

De façon récurrente, les difficultés des jeunes à trouver leur premier emploi dans les mois suivant leur sortie de formation initiale sont mises en avant dans le débat public, notamment lors des phases basses du cycle conjoncturel. Ces difficultés sont évoquées sans que la différenciation selon le niveau de formation soit toujours faite, et avec l'idée qu'elles auraient des répercussions durables sur les trajectoires.

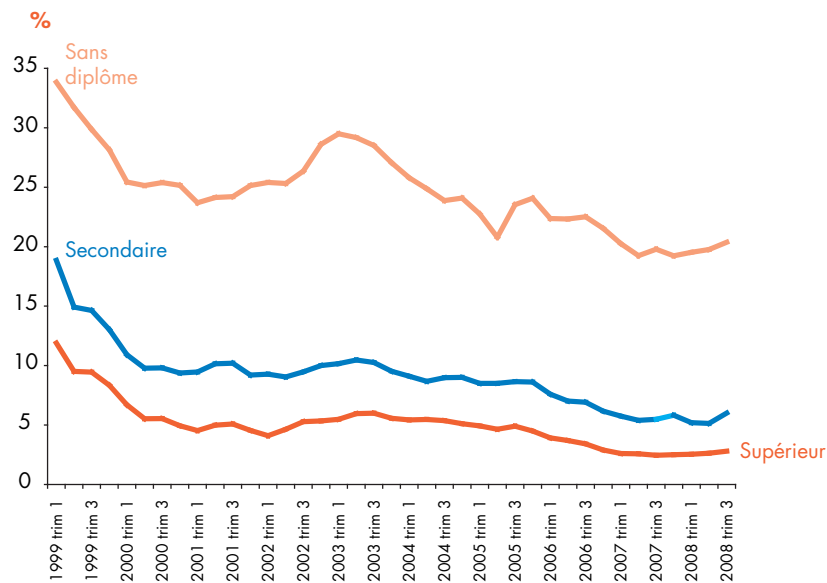
Les indicateurs présentés ici modèrent les messages alarmistes véhiculés par la focalisation sur un taux de chômage d'une tranche d'âge peu porteur de sens ou bien encore sur des enquêtes relatives au tout premier emploi après la fin des études.

Pour autant, au sein de cette génération, certains sont encore en difficulté. Ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme à la fin de leur scolarité sont les moins armés sur le marché du travail (ils représentent 15 % de la génération interrogée). S'il est une conclusion qui perdure, c'est bien celle-ci : le diplôme continue de protéger du chômage, même après dix ans de vie active.

### Les jeunes sont stabilisés sur le plan professionnel

À la veille de la crise économique de 2008, le taux d'emploi des jeunes de la Génération 98 a tendanciellement augmenté depuis qu'ils sont entrés dans la vie active. Dix ans après leur entrée sur le marché du travail, leur situation professionnelle est marquée par la stabilité. Près de 90 % d'entre eux occupent un emploi en 2008, et pour une large majorité en contrat à durée indéterminée (89 %). De façon corollaire, la part de contrats à durée déterminée est faible. En moyenne, sur les dix années observées, les jeunes de la Génération 98 ont travaillé huit ans et demi, dont huit années de manière continue. La moitié d'entre eux perçoit plus de 1 510 euros nets mensuels en 2008, soit une fois et demi le Smic.

**Figure 1 – Évolution du taux de chômage trimestriel entre 1998 et 2008**



Source : Céreq, enquête 2008 auprès de la Génération 98.

●●● Cependant, une frange de la génération interrogée échappe à ce phénomène général de stabilisation. La situation des non diplômés vis-à-vis de l'emploi est ainsi fortement liée à l'évolution conjoncturelle du marché du travail, dont ils subissent généralement plus que les autres les effets (Figure 1). Plusieurs indicateurs soulignent ces écarts de situation.

En 2008, leur taux de chômage dépasse 20%. Il est sept fois plus élevé que celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Les non diplômés sont aussi plus touchés par le développement du temps partiel, en particulier les jeunes femmes. Dix années après leur sortie de formation initiale, 34 % des non diplômés en emploi sont à temps partiel, contre 26 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

La part de jeunes qui sont en emploi à durée indéterminée (EDI) a augmenté de plus de 20 points entre 2001 et 2008. Plus le diplôme est élevé, plus les jeunes travaillent en EDI. Là encore, l'écart entre les non diplômés et les diplômés de l'enseignement supérieur est d'environ 16 points, 79 % contre 95 %.

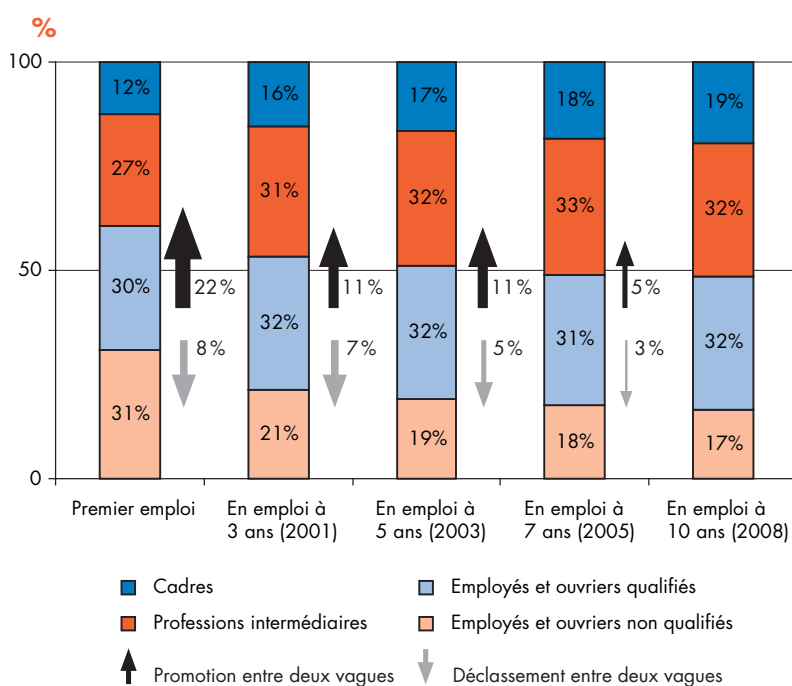
En corollaire, la part des jeunes en emploi à durée déterminée (EDD) a fortement diminué au bout de dix ans de vie active, passant de 17% en 2001 à 7% en 2008. Ce taux est inférieur à celui observé par l'Insee sur l'ensemble de la population active employée en 2008. Parmi les jeunes en emploi, les non diplômés sont les plus nombreux à travailler en EDD (20 % dont un tiers en intérim). Pendant les cinq premières années qui suivent la sortie de formation, une part non négligeable des jeunes les moins diplômés ont bénéficié de mesures d'aide à l'emploi (emplois-jeunes en particulier). Au-delà, environ 2 % des jeunes sont sur des contrats aidés.

Sur les 7% de chômeurs en 2008, 32% le sont depuis moins de 6 mois et 50 % depuis plus d'un an. Au total, entre 1998 et 2008, la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur n'a jamais été au chômage, comme 40% des diplômés de l'enseignement secondaire et 24% des non diplômés. Moins de 1 % de la Génération 98 – majoritairement des femmes – n'a jamais été en emploi. Lorsque les jeunes ont été au moins une fois au chômage, ils le sont restés, dans la moitié des cas, moins d'un an. En revanche, pour plus de 20% des non diplômés, cette situation a duré plus de 5 ans. Une certaine rupture apparaît donc entre les jeunes stabilisés dans l'emploi et ceux qui en sont écartés durablement.

### Moins de mobilités professionnelles

Le nombre de jeunes en emploi augmente à chaque interrogation de la génération 98, passant de 608 500 en 2001 à 655 800 en 2008. Entre le premier poste et celui occupé dix ans après la sortie de formation initiale, on observe une élévation générale du niveau d'emploi. En effet, 36 % des jeunes sont passés dans une catégorie socioprofessionnelle plus élevée. Ce taux de promotion doit toutefois être tempéré par les déclassements qui, de leur côté, concernent 12 % des individus. Ces mouvements révèlent des différences entre hommes

**Figure 2 – Répartition des jeunes en emploi à chaque interrogation par niveau d'emploi**

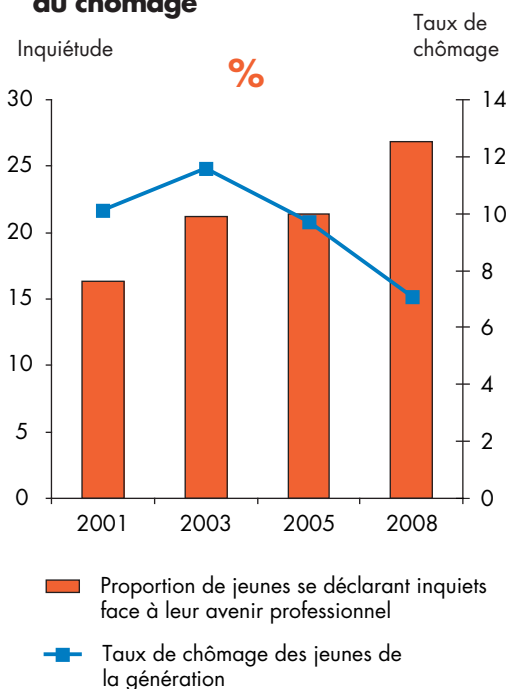


Champ : jeunes en emploi à chaque interrogation. Source : Céreq, enquête 2008 auprès de la Génération 1998.

et femmes. En moyenne, ces dernières sont moins souvent promues mais déclassées dans les mêmes proportions que l'ensemble de la cohorte. Trois ans après leur sortie de formation initiale, 25 % des jeunes en emploi occupent un poste d'ouvrier ou d'employé non qualifié, contre 19 % sept années plus tard. La proportion des employés ou ouvriers non qualifiés diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail : baisse de 5,6 points entre 2001 et 2008. Au contraire, celle des employés et ouvriers qualifiés et des professions intermédiaires reste stable. Seule la part des cadres progresse (+2,5 points). Les agriculteurs et artisans sont peu représentés mais leur proportion a considérablement augmenté, passant de 1,8 % en 2001 à 4,4 % en 2008.

Le niveau du premier emploi est souvent inférieur à celui auquel ce diplôme peut donner accès. Cet écart peut illustrer une plus grande sélectivité du côté des recruteurs au détriment des jeunes débutants. Il peut aussi signifier que les jeunes sont moins exigeants sur le choix de leur premier emploi. Les deux explications peuvent s'alimenter mutuellement, la difficulté à trouver un emploi pouvant conduire à réduire ses prétentions pour y accéder. Par exemple, 13 % des jeunes diplômés du supérieur commencent comme employé ou ouvrier non qualifié ; dix ans après, ils ne sont plus que 3 % à être classés comme tels. Ce n'est qu'avec le recul et en suivant les trajectoires dans le temps que les conditions d'accès à l'emploi selon le niveau et le type de diplôme peuvent être correctement appréhendées.

**Figure 3 – Inquiétude et exposition au chômage**



## Les définitions

**Emploi à durée indéterminée** • Emploi salarié sous contrat de travail à durée indéterminée (CDI), ou fonctionnaire ou indépendant.

**Emploi à durée déterminée** • Emploi salarié sous contrat à durée déterminée (CDD), en intérim, sous contrat aidé ou emploi saisonnier et autre contrat. Les contrats aidés sont ceux qui relèvent de mesures publiques, comme les emplois jeune, le contrat emploi solidarité (CES), le contrat emploi consolidé (CEC), le contrat de qualification, ainsi que les autres contrats de travail en alternance.

**Promotion** • Passage d'un niveau d'emploi (mesuré par la nomenclature des catégories socioprofessionnelle à quatre postes) à un autre plus élevé.

**Taux de promotion** • Rapport entre le nombre de jeunes qui bénéficient d'une promotion et le nombre moyen de jeunes en emploi au cours d'une année.

**Déclassement** • Passage d'un niveau d'emploi (mesuré par la nomenclature des catégories socioprofessionnelle) à un autre moins élevé.

**Taux de chômage** • Part des chômeurs parmi les actifs. Mesuré dans l'enquête Génération à partir de la situation d'activité déclarée, ce taux n'est pas directement comparable avec le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) calculé à partir d'une batterie de questions.

**Salaire médian** • Salaire net mensuel, primes incluses et, au-dessus duquel la moitié des jeunes considérés sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail.

**Mobilité externe** • Correspond à un changement d'employeur.

**Taux annuel de mobilité** • Moyenne sur la période considérée du nombre de jeunes qui ont changé d'employeur rapporté au nombre de jeunes ayant un emploi au terme de la période considérée.

Au fil des interrogations de cette génération, les promotions et les déclassements ralentissent. Ils sont liés au processus de stabilisation de la mobilité externe et interne à l'entreprise. En dix ans de vie active, les individus ont changé en moyenne 3,3 fois d'employeur. Si l'on prend comme point de comparaison le taux de mobilité externe (définie comme un changement d'employeur, cf. encadré Définitions), ces jeunes connaissent plus de mobilités que l'ensemble des actifs. Néanmoins, la propension à changer d'employeur diminue, partant de 23 % par an durant les trois premières années de vie active à 11 % par an entre huit et dix ans, rejoignant ainsi la propension à la mobilité externe des actifs.

## L'enquête

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête « Génération 98 », représentative des 742 000 jeunes sortis à tous niveaux de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année 1997-1998. Elle repose sur un échantillon de 11 000 individus qui ont été interrogés trois ans après leur sortie (au printemps 2001), cinq ans après (au printemps 2003), sept ans après (à l'automne 2005) et dix ans après (à l'automne 2008).

À chaque interrogation, un calendrier professionnel a permis de connaître, mois par mois, la situation des jeunes : emploi, chômage, inactivité, etc. Les différentes périodes d'emploi ainsi repérées ont fait l'objet d'un questionnement plus approfondi permettant de préciser certaines caractéristiques de l'employeur et d'apprécier les conditions d'emploi (contrats de travail, salaires, niveau d'emploi, profession...) ainsi que la satisfaction à l'égard de l'emploi occupé. De même, pour chaque période de non-emploi, les jeunes ont été interrogés sur leurs éventuelles démarches de recherche d'emploi, sur les formations suivies, les prestations perçues, etc. À côté du calendrier professionnel, un calendrier « habitat-famille » permet de connaître l'évolution de la situation familiale des jeunes interrogés.

Entre la sortie de l'école et la troisième année de vie active, 6 jeunes sur 10 ont changé d'employeur ; entre la huitième et la dixième année, ils sont deux fois moins. Les moins diplômés sont les plus concernés, notamment parce qu'ils sont plus souvent en EDD. 65% des diplômés de CAP/BEP changent d'employeur durant les trois premières années de vie active, 33 % entre la huitième et la dixième année. Chez les jeunes sans diplôme, ces taux sont respectivement de 63 % et 43%.

Les changements de poste au sein des entreprises suivent à peu près la même tendance que les mobilités en externe, avec un taux annuel de mobilité interne de 13,5 % entre 2003 et 2005 puis de 6,5% entre 2005 et 2008. Cependant, les promotions au sein de l'entreprise conservent un rythme soutenu avec un taux annuel de 7 à 8 % sur les mêmes périodes. Elles correspondent dans les deux tiers des cas à des changements de grade et non de catégorie socioprofessionnelle.

## Des jeunes satisfaits de leur situation mais qui restent inquiets

Point fort de cette enquête de 2008, les jeunes sont de plus en plus satisfaits : en 2008, 78% d'entre eux affirment que leur situation actuelle leur convient contre 68% en 2001. Par contre, la part des individus se déclarant optimistes quant à leur avenir professionnel chute : par exemple pour ceux qui ne sont pas en emploi, elle passe de 66 % en 2001 à 51 % en 2008, avec une inflexion marquée cette année là.

À l'amorce de la crise économique de 2008, le taux de chômage et l'inquiétude des jeunes face à l'avenir suivent des évolutions contraires. Au fil des années, si le chômage diminue, l'inquiétude grandit : en 2008, 27 % des jeunes se disent inquiets par rapport à leur avenir, alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus de 16 % en 2001. Ce sentiment semble davantage lié au contexte macroéconomique global, défavorable à partir de 2001, qu'à l'évolution de la situation moyenne de la cohorte. Ce

## Satisfaction et perception de l'avenir professionnel à chaque interrogation

		Proportion de jeunes satisfaits de leur situation actuelle		Proportion de jeunes optimistes sur leur avenir professionnel	
		parmi ceux en emploi	parmi ceux dans une autre situation	parmi ceux en emploi	parmi ceux dans une autre situation
Hommes	interro. à 3 ans	75%	43%	86%	70%
	interro. à 5 ans	79%	31%	80%	60%
	interro. à 7 ans	80%	30%	80%	59%
	interro. à 10 ans	84%	28%	74%	50%
Femmes	interro. à 3 ans	72%	47%	81%	63%
	interro. à 5 ans	79%	44%	78%	59%
	interro. à 7 ans	79%	44%	79%	57%
	interro. à 10 ans	82%	51%	71%	51%
Ensemble	interro. à 3 ans	73%	46%	83%	66%
	interro. à 5 ans	79%	39%	79%	60%
	interro. à 7 ans	80%	39%	80%	58%
	interro. à 10 ans	83%	44%	73%	51%

Lecture : 75 % des jeunes hommes en emploi lors de l'interrogation à trois ans se déclarent satisfaits de leur situation.

Champ : ensemble de la génération.  
Source : Céreq, enquête 2008 auprès de la Génération 98.

sont toutefois les plus exposés au risque de chômage, c'est-à-dire les jeunes sans diplômes, qui déclarent justement être les plus préoccupés par leur avenir professionnel.

Malgré leur préoccupation pour leur avenir professionnel, la situation familiale des jeunes influence de plus en plus leurs priorités. Ainsi, plutôt que de trouver ou conserver un emploi stable ou bien encore d'améliorer leur situation professionnelle, les jeunes aspirent de plus en plus souvent à ménager leur vie hors travail. En 2008, 37% des femmes et 28% des hommes affichent cet objectif. Le souhait d'améliorer sa situation professionnelle est le plus marqué chez les hommes (35 % contre 23 % chez les femmes). Bien évidemment, pour 71 % des personnes au chômage et 60 % de celles en formation ou en reprise d'études, la priorité reste de trouver ou conserver un emploi stable. ■

### Pour en savoir plus

« Enquête emploi en continu 2008 », *Insee résultats*, n° 104, janvier, 2010.

*Regards sur les dix premières années de vie active d'une génération. Premiers résultats de l'enquête 2008 auprès de la génération 98*, I. Recotillet, P. Rouaud, F. Ryk, Céreq, Nef, n°45, 2011.

réagir sur  
[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

Bref n° 285 ● mai 2011

Bulletin de recherche  
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

**Frédéric Wacheux**

Secrétariat de rédaction et mise en page

**Christian Campo**

Centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications

10, place de la Joliette,  
BP 21321,

13567 Marseille cedex 02

T 04 91 13 28 28

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

Commission paritaire  
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition  
expresse de mentionner la source.  
Dépôt légal n° 49-459.

Publication gratuite

ISSN 2107-0822

ministère  
du Travail  
de l'Emploi  
et de la Santé



ministère  
Éducation  
nationale  
supérieure  
vie associative

